

MAURICE SÉGUIN, LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET L'AVENIR DU QUÉBEC

Par

Bruno Deshaies

**<http://www.rond-point.qc.ca>
bd@rond-point.qc.ca**

INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

51e Congrès annuel

15-17 octobre 1998

Québec

16 octobre 1998

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

Un courant historiographique au Québec prétend que l'histoire se doit d'être actuelle. Or tout au long de sa carrière, Maurice Séguin a cherché à saisir l'actualité dans sa dimension historique. Il a voulu, par ses réflexions sur la société, comprendre les mécanismes qui intègrent ou désintègrent une société, qui assurent ou retardent son développement, qui conditionnent les relations entre les sociétés ou qui opèrent dans les cas de processus d'assimilation, d'annexion, de colonisation ou d'indépendance.

Comme nous savons tous, il ne suffit pas d'être à la mode pour nécessairement avoir une bonne question ou un bon objet d'étude. Faire partie d'une fratrie scientifique ne donne pas obligatoirement une garantie d'objectivité. Les aberrations idéologiques sont les plus pernicieuses. Dès les années 1950, Maurice Séguin écrivait : « Surveiller ses normes est, pour un historien, aussi important que de dépouiller méthodiquement les sources et accumuler les informations. » Et il soutenait, par ailleurs, « que la haute histoire des phénomènes primordiaux est en définitive, pour ceux qui ne sont pas des professionnels de l'histoire, la seule histoire importante et irremplaçable. » D'où, à son esprit, toute « l'importance de la grande histoire ».

TABLE DES MATIÈRES

MAURICE SÉGUIN : L'HISTORIEN.....	1
MAURICE SÉGUIN ET <i>LES NORMES</i>	2
LA « DÉFAITE FONDAMENTALE ».....	3
L'ANNEXION POLITIQUE.....	3
LA NATION AU SENS INTÉGRAL	4
MAURICE SÉGUIN : HISTORIEN OUBLIÉ OU IGNORÉ ?.....	4
LA QUESTION NATIONALE, TOUJOURS ACTUELLE !.....	5
ASSIMILATION OU ANNEXION ?.....	6
VIVRE, MOURIR OU VÉGÉTER ?.....	8
SUR L'AVENIR D'UN POSSIBLE QUÉBEC INDÉPENDANT	9
« QUELLE RÉPONSE RÉSERVE LE VINGT ET UNIÈME SIÈCLE ? »	10
UN PEUPLE COINCÉ ENTRE DEUX IMPOSSIBILITÉS	11

MAURICE SÉGUIN, LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET L'AVENIR DU QUÉBEC

« L'annexion est la destinée de la
plupart des nationalités. »
« La *cause* de l'**assimilation** est
l'annexion prolongée... »
(Maurice Séguin, *Les Normes*,
3,7,3 et 3,11,7¹)

Contrairement à ce qu'enseigne le positivisme, le sociologisme ou l'idéalisme, l'histoire est inséparable des documents ou de la réalité historique et du rôle de l'historien ; qui plus est, le présent est indissociable du passé et de l'avenir. Cela explique pourquoi Maurice Séguin a pu faire une histoire actualisée des Canadiens **français** depuis le régime français jusqu'à nos jours², c'est-à-dire une histoire qui relie les tenants et les aboutissants d'une évolution historique et de son devenir.

Maurice Séguin : l'historien

Le point tournant de son évolution intellectuelle se situe autour de ses recherches sur la « nation » canadienne-française et l'agriculture sous le Régime britannique entre 1760 et 1850 (1946). Dès lors, il a pu faire les constats suivants : *premier constat* : le développement économique ne peut se satisfaire de l'agriculture seulement³ ; *deuxième constat* : « les Canadiens comme nation seraient un souvenir », « si l'Amérique du Nord britannique, après 1763, avait égalé en prospérité les États-Unis⁴ » ; *troisième constat* : les vaincus de 1760 subissent, après la Conquête, une « série d'exclusions⁵ » ; *quatrième constat* : « Les Canadiens sont en « retard » sur leur proche et très

¹ Pour faciliter la consultation des notes de cours portant sur *Les Normes* (notes polycopiées du cours HC. 480, éd. Séguin, 1965-1966, 64 feuilles), nous emploierons la méthode de référence suivante : le premier chiffre réfère au numéro du chapitre, le second indique la section dans le chapitre et le troisième marque une subdivision de la section. Par contre, s'il existe une partie à l'intérieur d'une section ou si nous en avons créée une, elle sera énumérative par l'indication d'une lettre majuscule suivie d'un chiffre et d'une lettre minuscule, soit : 3, 10, A, 1), a), ce qui signifie le chapitre 3, section 10, partie A, première subdivision suivie de l'indication de sa subdivision, s'il y a lieu. Cette référence renvoie à : Sociologie du national / Fédéralisme et nationalités / L'optique indépendantiste / perçoit les **limites**, les **inconvenients** du **fédéralisme** / par exemple... Nous croyons que de cette façon nous pourrions permettre aux lecteurs des *Normes* de faire leur propre consultation dans l'édition de Robert Comeau, dir., *Maurice Séguin, historien du pays Québécois vu par ses contemporains...*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, p. 81-220.

² Voir l'article de Bruno Deshaies, « " Éclairer l'action " » ou Maurice Séguin et l'enseignement de l'histoire », in *L'Action nationale*, 88 (fév. 1998), 2 : 7-11.

³ Maurice Séguin, *La nation "canadienne" et l'agriculture, 1760-1850. Essai d'histoire économique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1970, p. 231-234 au sujet du « développement économique intégral ».

⁴ *Ibid.*, 242.

⁵ *Ibid.*, 245. Ils sont « exclus du grand commerce » (245) ; en pratique, ils sont exclus « de l'exploitation primaire des grandes ressources naturelles, autres que la culture du sol » (246) ; ils se trouvent dans

puissant voisin, les États-Unis »⁶ ; *cinquième constat* : « [Les Canadiens] souffrent de “substitution”, parce que l’envahisseur les paralyse et accomplit, à leur place, le développement intégral du Québec »⁷ ; *sixième constat* : la « collaboration volontaire entre Britanniques et Canadiens » avec l’union et l’obtention de la responsabilité ministérielle fait que « les Canadiens s’unissaient avec d’indéfectibles impériaux et acceptaient de demeurer dans l’Empire »⁸ ; *dernier constat* : les Canadiens estimeront « possible de collaborer sans danger avec les Britanniques » au plan politique et ils accrédièrent « l’idée qu’on peut laisser impunément aux étrangers le domaine des affaires », d’où leur subordination politique et économique qui sera « aggravée par un double romantisme »⁹.

Maurice Séguin et Les Normes

Ce qu’on a appelé les *Normes* de Séguin naîtront de cette première recherche ; elles se raffineront, dans un premier temps, entre 1947 et 1956. D’après Séguin, « un hasard ou un malentendu a voulu que cette thèse fût enseignée depuis 1948 dans une université canadienne-française.¹⁰ » En 1957-1958, Séguin expose en détail ses *Normes*, qu’il intitulait alors « Sociologie de la colonisation nationale ». Ce cours détaillé correspond grosso modo au *Chapitre troisième* des *Normes* portant sur la « Sociologie du national » (éd. Séguin, 1965-1966). Il utilisera par la suite ces notions dans son cours de synthèse d’histoire des deux Canadas. Dans l’*Introduction aux Normes*, il faut prêter une attention spéciale à son explication des interprétations anciennes et de la nouvelle interprétation. Deux courants s’affrontent : les **fédéralistes-optimistes**, d’un côté, qui forment le courant traditionnel majoritaire fondé principalement sur l’idée de « l’avantage de **deux** cultures pour **une** nation » ; de l’autre côté, le courant **indépendantiste-optimiste** minoritaire qui croit « l’obtention de l’indépendance politique, pour le Canada français comme possible, assez facilement, si l’on veut cette indépendance ». Le nouveau courant qui commence à se faire jour en 1946 soutient « la thèse de l’indépendance à une seule nation ». Cette thèse « laisse tomber l’optimisme réconfortant des deux traditions [soutenues] par les Fédéralistes-optimistes et les Indépendantistes-optimistes. D’où vient le nom d’**histoire noire** donné à cette interprétation **indépendantiste pessimiste**.¹¹ »

« l’impossibilité d’amasser de grands capitaux » (246) ; ils ne peuvent « faire appel à des capitaux de l’extérieur capables de servir leur nationalité » (246) ; ils sont incapables d’ « entreprendre la transformation industrielle du pays » (247) ; finalement, ils sont « relégués de force en marge de la vie économique de leur propre patrie » (248). Toutes ces « exclusions » se concrétisent par « le repliement agricole », signe d’un développement économique tronqué et d’ « une conception diminuée de la vie économique » (256). Ces idées ont été réorganisées, en 1969, à l’occasion de la réédition de son article intitulé « La Conquête et la vie économique des Canadiens [1946] », dans *Économie québécoise* sous la direction de Robert Comeau, Sillery, PUQ, 1969, p. 345-361.

⁶ *Ibid.*, 254 et 257.

⁷ *Ibid.*, 254 et 257.

⁸ *Ibid.*, 260 et 261.

⁹ *Ibid.*, 262 et 263.

¹⁰ Dans l’*Introduction des Normes* (cf. *Les Normes*, 0,3 ou dans Comeau, *op. cit.*, p. 87-90).

¹¹ Pour un développement plus global, voir Maurice Séguin, *L’idée d’indépendance au Québec. Genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1971. Il s’agit de trois conférences données, en 1962, par Séguin à la télévision de Radio Canada.

Pour comprendre les relations entre Britanniques et Canadiens, Maurice Séguin a tenté de comprendre « les **rapports entre les sociétés (civiles) ou ethnies** » (cf. *Les Normes*, 3). D'où, la « tentative de décrire la **nation** », d'étudier les phénomènes d'**indépendance**, d'**annexion** et d'**assimilation** et d'« essayer de débrouiller les notions contradictoires que recèle le **fédéralisme** » (cf. *Les Normes*, 3,1,2 et 3).

La « défaite fondamentale »

Sur « la **nation indépendante** et les relations de **juxtaposition** », Séguin aborde la question de la « **défaite fondamentale** », qu'il oppose à la défaite qui ne résulte que d'un « **accrochage superficiel** », « la défaite d'une nation » se rapportant à un échec partiel et temporaire comme, par exemple, l'occupation allemande en France durant la deuxième Guerre Mondiale. Par contre, il soutient l'idée suivante : « Le terme “défaite” prend tout son sens quand la nation vaincue ne peut plus, dans son ensemble ou dans sa majeure partie, retrouver la maîtrise de sa vie [collective]. » Mais il ajoute aussitôt, entre parenthèses, pour bien montrer son doute et les possibles revirements historiques : « [Est-ce] pour toujours ? (cf. *Les Normes*, 3,5,16) » Il n'est absolument pas certain. Dans les tout derniers paragraphes de sa thèse de doctorat, il conclut :

L'envahisseur avait caressé deux grandes solutions : empêcher les Canadiens d'être une nation totalement distincte, c'est-à-dire une enclave préjudiciable à la prospérité de l'Amérique du Nord britannique et coloniser d'immigrants anglophones le Bas-Canada. Seul le premier de ces deux objectifs a été atteint : le Québec restait dans l'Empire.

Mais la population du Québec ne sera pas britannique. Et qui sait si la défaite du conquérant sur ce second point ne remettra pas en question sa victoire partielle ?

Puis il termine avec cette phrase finale :

Les Canadiens peuvent se réserver l'espérance¹².

L'annexion politique

Ce doute qu'il exprime sur la « défaite fondamentale » de 1760, tient au fait que la population du Québec n'a pas été complètement assimilée. En revanche, la nation annexée subira une « subordination sur place » (voir *Les Normes*, 3,7). C'est ici que l'on atteint le cœur de la pensée de Séguin. Dans les rapports entre les sociétés civiles ou ethnies, « lorsqu'une **nation** parvient à obtenir un **État souverain**, en même temps, dans cet État, une foule de nationalités demeurent annexées. (voir *Les Normes*, 3,7) » C'est le cas des Canadiens-Français dans la fédération canadienne. Leur degré d'annexion politique, c'est-à-dire de liberté collective, s'établit sur ce modèle de Séguin.

¹² *La Nation “canadienne” et l'agriculture (1760-1850). Essai d'histoire économique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1971, p. 264.

Nationalité groupée, majorité locale, maîtrisant un organisme politique régional officiel (province ou État provincial) et représentée dans l'État central par des députés élus directement par le peuple en général, indépendamment de l'organisme régional. (Cf. *Les Normes*, 3,7,5,5.)

Ce qui correspond au cas du Québec avec sa « nationalité groupée » canadienne-française, sa « majorité locale » dans la province de Québec, sa maîtrise de l'État provincial et ses « députés élus directement par le peuple en général » comme représentants dans l'État central.

Ce degré de liberté collective est, cependant, inférieure aux trois cas suivants :

Nationalité groupée, majorité locale, dotée d'un État provincial et représentée dans l'État central par des délégués nommés ou élus directement par l'État local et assujettis à cet État local. (Cf. *Les Normes*, 3,7,5,6.)

Plusieurs nationalités, groupées, majorités locales, représentées dans l'État central par des députés élus par le peuple sans tenir compte des États régionaux. (Cf. *Les Normes*, 3,7,5,7.)

Plusieurs nationalités, groupées, majorités locales, représentées dans l'État central par des délégués nommés ou élus par les États régionaux (en tant qu'États). (Cf. *Les Normes*, 3,7,5,8.)

La nation au sens intégral

Objectivement, toutes ces libertés collectives sont encore inférieures à celles que possède la **nation indépendante**. Dans ce cas, « la nation (au sens sociologique du terme), d'après Maurice Séguin, c'est la nation qui maîtrise comme majorité un État souverain. (cf. *Les Normes*, 3,5,1) » D'où l'importance de distinguer les différents sens du terme « nation »¹³. Toutefois, c'est l'idée de nation au sens intégral du terme qui préoccupe le plus Séguin. Selon lui, « l'idée de **nation** au sens **intégral**, <considère que> l'agir (par soi) collectif est **possible** dans tous les aspects et peut s'étendre à tous les domaines — à l'intérieur comme à l'extérieur <de la nation> » et que « l'agir (par soi) collectif est **nécessaire dans tous les aspects**. (*Ibid.*, 3,2,4.a.1 et 3.2.4.a.2) » Il ressort de là que, pour une « nation au sens intégral »,

- La **maîtrise** de l'agir collectif l'emporte en valeur sur la **manière** d'agir [...] ;
- Le plus **important** est ce qui est **semblable** [...] ;
- Le caractère pour une nation d'être **distincte** est préalable au fait d'être **différente** [...] ;
— « Il faut exister séparément d'abord (avant d'avoir une personnalité collective). »
- La **manière** d'être sort de l'**existence**. »
— « La personnalité, l'originalité viennent nécessairement après le fait d'exister. (*Ibid.*, 3,2,4,b) »

Maurice Séguin : historien oublié ou ignoré ?

¹³ Séguin distingue quatre sens : 1. Un sens général ; 2. Un sens étatique, juridique ; 3. Un sens sociologique, surtout culturel ; 4. Un sens intégral (politique, économique et culturel). (Cf. *Les Normes*, 3,2,1 à 3,2,4). Le quatrième sens est au cœur même du cours sur *Les Normes*.

Cette conception de la nation a entraîné un questionnement sur l'histoire du Canada qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pu voir et que peu de ses successeurs n'ont compris ou pu comprendre et que beaucoup d'autres s'obstinent opiniâtement à récuser. Maurice Séguin peut bien être relégué aux oubliettes avec ses collègues Brunet et Frégault. On peut même supprimer le nom de Séguin dans le titre d'un prix Séguin-Brunet, par exemple. Après tout, on se dit : « Ils ont fait leur temps. « C'est du connu, du dépassé. » « La diffusion du message a fait son temps. » N'est-il pas l'heure de passer à autre chose ? Au surplus, pense-t-on, leurs contributions à l'histoire canadienne n'étant pas suffisamment considérables en terme de publications, ne pourrions-nous pas les ignorer tout simplement¹⁴ ? Et pourquoi pas une nouvelle histoire : de l'américanité, de la culture québécoise, de l'histoire sociale, de l'histoire urbaine, de l'histoire des femmes, de l'histoire quantitative ou de l'histoire comparative, peut-être de l'histoire politique renouvelée. Enfin, les nouveaux historiens seraient libérés du discours pessimiste d'historiens plus préoccupés de dénigrer la nation que de l'exalter ou de la défendre, plus préoccupés du collectif que de l'individuel, plus préoccupés par les chicanes que par l'harmonie ou la bonne entente et, enfin, plus ethnique que civique !

La question nationale, toujours actuelle !

Malgré tout, la question nationale demeure actuelle. Certains croient qu'il serait temps d'« ouvrir le cercle de la nation », de créer un institut de recherche sur la question nationale et de contrer « le retour d'une pensée ethnique »¹⁵. Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Lionel Groulx était trop « raciste » et ses successeurs trop « ethniques ». Nous, la nouvelle génération, celle de l'après-loi -101, nous serons plus ouverts, moins ethniques mais plus civiques, moins *canadien-français* mais plus québécois comme toutes les communautés culturelles du Québec. « À la limite, se demande Jean-Marc Léger, pourquoi ne formerions-nous pas nous aussi, Québécois d'origine française, une grosse "communauté culturelle" ?¹⁶ » Ces gens-là semblent faire partie de ceux qui rêvent « de tout réduire à des conflits sociaux et d'éliminer de l'histoire les affrontements nationaux » (cf. *Les Normes*, 4 : « Le National et le Social », paragr. 4,4). Cette tentation guette le Québec au détriment des équilibres collectifs que l'on ne peut confondre avec l'égalité des individus. Bien sûr que ces équilibres soulèvent des problèmes d'intégration, d'exclusion, de fusion et/ou d'assimilation¹⁷.

¹⁴ Sans vouloir prêter des idées malveillantes à Ronald Rudin dans *Making History in Twentieth-Century Quebec. Historians and Their Society*, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1997, il n'en faut pas moins constater que la critique de l'École de Montréal en regard de Lionel Groulx est quelque peu manichéenne. Voir mon article, « De Groulx à l'École de Montréal : une impasse », à paraître dans le *Bulletin d'histoire politique du Québec*.

¹⁵ Gérard Bouchard, « Le Québec et la diversité » (26 mars 1997). Conférence prononcée en novembre 1996 à Montréal dans le cadre d'un colloque de la Société des Musées québécois. Le texte révisé de la conférence est paru dans le numéro d'avril 1997 de la revue *L'Action nationale*. Voir aussi du même auteur, « Contre le retour d'une pensée ethnique » et « Une francophonie américaine », in *La Presse*, 6 mai 1998, p. B3 et 7 mai 1998, p. B3.

¹⁶ Dans « Faire échec à Babel ? », *L'Action nationale*, 88 (mai 1998), 5 : 21.

¹⁷ Dans le compte rendu du livre de Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation* (Paris, Gallimard, NRF Essais, 1994, 240 p.), Christophe Figlarek nous fait découvrir une approche de l'étude du concept de nation qui dépasse la dichotomie nation/ethnie, nation civique/nation ethnique. Il nous signale qu'au plan méthodologique ce livre « n'est pas un ouvrage de philosophie pure mais un essai dont tout le raisonnement repose sur une articulation d'idées abstraites avec des éléments

Assimilation ou annexion ?

Enfin ! le mot est lâché : **l'assimilation**. Ce vilain mot qu'on bannit plutôt qu'on ne l'étudie, fait mal. On cherche à le remplacer par toutes sortes de mots ou d'expressions¹⁸, comme la « bonne entente », le biculturalisme, le bilinguisme, le multiculturalisme, la pluriethnicité, l'interculturalisme, la culture plurielle, la politique d'intégration, le partenariat et encore...

Pour sa part, Maurice Séguin a abordé directement la question dans *Les Normes* (cf. 3,11). Sa courte synthèse de la question mérite une attention spéciale mais elle doit être mise en relation étroite avec le *Chapitre premier* des *Normes*, qui traite de « l'homme et de la société en général », soit de « vie et conditions de vie ». Dès le *Chapitre premier*, Séguin décrit théoriquement le processus d'assimilation. Pour lui, l'inconvénient fondamental tient au fait de l'« oppression essentielle », c'est-à-dire de la privation ou de la diminution de l'agir-par-soi collectif qui provoque ou l'inaction « volontaire » ou l'inaction « imposée »¹⁹. En d'autres termes, « il ne saurait exister de substitution permanente pour le mieux, tant que survit la collectivité remplacée <ou> que l'assimilation n'est pas totale » (cf. *Les Normes*, 1,2,3,11). Séguin explique que « si chaque groupe ethnique avait « respecté » son voisin (selon la morale et le droit), l'humanité serait composée d'une mosaïque de clans, de tribus et de villages souverains et peu évolués... (cf. *Ibid.*, 3,11,12) » Il faut surtout voir que « la *cause* de l'**assimilation** est l'annexion prolongée... (*Ibid.*, 3,11,7) ». Ce qui nous renvoie aux « types ou degrés d'annexion politique » que peuvent subir des nationalités qui seraient soit *dispersées* ou *groupées*, soit minoritaires ou majoritaires, soit dotées d'une organisation politique locale ou formant une majorité dans une région, mais sans organisation politique locale. Toutes ces nuances — et bien d'autres encore — montrent à quel point il n'est pas facile de parler d'assimilation.

concrets empruntés à l'histoire. L'approche sociologique de l'auteur contribue à ramener l'ouvrage près des réalités politiques concrètes. » (cf.

<http://www.chez.com/bibelec/publications/scpo/fiche2.html>) Le livre de la sociologue Schnapper, la fille de Raymond Aron, vient d'être traduit sous le titre, *Community of Citizens*, New Brunswick (U.S.A.), Transaction Publishers, 1997, avec une *Préface* excellente de Daniel Bell.

¹⁸ On trouve une telle tentative dans le document de Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, *Les Francophones québécois*, Montréal, Conseil scolaire de l'Île de Montréal, 1987, vii + 87 p.

¹⁹ Citons les notes des *Normes* (cf. 1,1 et 1,2) dans leurs formes originales :

PREMIÈRE PARTIE. CHAPITRE PREMIER : VIE ET CONDITIONS DE VIE

1.1. — VIVRE AVEC LES AUTRES, MAIS PAR SOI,

— COLLABORATION MAIS AUTONOMIE.

— « TOGETHER BUT ON OUR OWN FEET. » [...]

1.2. — AGIR (par soi) : RICHESSE D'ÊTRE

— REMPLACEMENT : OPPRESSION ESSENTIELLE [...]

— <ACTION ET INACTION >

1.2.3.3 La privation, le remplacement de l'agir (par soi) collectif équivalent à une oppression essentielle. [...]

1.2.3.5 Oppression essentielle : dès qu'une collectivité remplace, par son agir collectif, l'agir collectif d'une autre société, cette substitution ou ce remplacement (total ou partiel) est, ipso facto, diminution ou privation d'être, perte d'expérience, d'initiative et de possibilité d'accumuler des habitudes pour la collectivité remplacée.

1.2.3.6 Cette substitution, en elle-même, indépendamment de ses modalités, constitue une oppression inévitable, nécessaire, essentielle, qui tient à la nature même de la vie, laquelle est agir (par soi).

D'après Séguin, « il vaut mieux parler d'**annexion** plus ou moins forte, d'**annexion** totale ou partielle, mais non d'**assimilation** » (*Ibid.*, 3,11,4). Pourquoi ? Parce que « même avec une très forte annexion politique, économique, et culturelle, le sentiment d'être distinct peut perdurer et servir de point de départ à une montée nationaliste plus ou moins complète... (*Ibid.*, 3,11,5) » Il complète sa pensée en ces termes : « L'assimilation est l'œuvre du temps et des circonstances... <Et s'>il est très facile d'annexer des nationalités,<en revanche,> il est beaucoup plus difficile d'aboutir à l'assimilation *totale*, <car> il reste dans les régions ou provinces des vieilles nations souveraines, <ou encore> des traces de nationalités régionales non complètement digérées. (cf. *Ibid.*, , 3,11,8)²⁰ »

« Affirmer la nécessité d'un juste équilibre [de la vie en société], c'est facile en théorie, écrit Maurice Séguin. Mais en pratique, jusqu'où faut-il aller dans un sens ou dans l'autre ? Où se trouve le juste milieu ? Ou plus exactement le compromis qui ne comporte pas trop de sacrifices ? (cf. *Ibid.*, 1,4,2,4) »

Par rapport aux divisions et aux luttes dans la société québécoise ainsi que dans toutes les sociétés, Séguin s'est demandé : « Peut-on savoir pourquoi les hommes se réunissent ou se séparent, se cloisonnent à la fois et recherchent l'union ou même l'unité ? (Cf. *Ibid.*, 3,1) » Il constate qu' « au sein d'une nation souveraine et d'une même ethnie, se rencontrent des phénomènes apparentés à l'impérialisme, à l'annexion, à l'assimilation. (Cf. *Ibid.*, 3,5,18) » Il note encore que « lorsqu'une **nation** parvient à obtenir un **État souverain**, en même temps, dans cet État, une foule de nationalités demeurent annexées. (cf *Ibid.*, 3,7,4) » Nous pourrions allonger la liste de ses observations sur les ethnies, mais l'exposé serait trop long. Nous nous contenterons d'indiquer la lecture des sections 5, 6 et 7 du *Chapitre troisième* des *Normes* qui porte sur « la nation indépendante et les relations de juxtapositions », sur « la nation satellite (subordination de voisinage), et sur « la nation annexée (subordination sur place) ». En outre, il serait impardonnable de ne pas mentionner la subdivision très importante (13 pages sur 64 des *Normes*) spécialement

²⁰ La page 46 de l'édition polycopiée des *Normes* (éd. Séguin, 1965-1966) est l'ultime synthèse de Maurice Séguin sur l'*assimilation* (cf. *Les Normes*, 3,11). Nous savons que de 1946 à 1966, soit pendant vingt ans, Séguin a révisé constamment ses *Normes*. La section qui traite de l'assimilation nous en offre une illustration. Par exemple, le plan de 1957-1958 est différent de celui de 1959-1960 et ce dernier a aussi été transformé pour donner finalement la page 46 du polycopié du cours sur *Les Normes* de 1965-1966 (version finale, s'il en est une... de Séguin). Tous les étudiants de Séguin connaissent la fable du jésuite, du lion et du mouton qui se rapporte à la question des relations entre les sociétés, les ethnies ou les « nations » et qui soulève la question de l'*assimilation* (voir Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, 1997, p. 29-30.) Dans son cours sur *Les Normes* de 1959-1960, Séguin s'interroge en ces termes : « *Qu'est-ce qui dans ce facteur peut aider un groupe humain ou, dans le cas contraire, l'asservir ?* » « *La civilisation est-elle un problème d'assimilation ?* » Il introduit l'idée qu'il y aurait deux manières de sortir de l'*annexion* : soit par la *libération politique*, soit par l'*assimilation totale*. Cependant, il reconnaît qu'il y aurait « des peuples coincés entre deux impossibilités : l'*impossible libération*, d'une part, et l'*impossible assimilation*, d'autre part. » Il précisait : « Pour ces peuples, il n'est pas de manière pour sortir de l'*annexion*, ils sont coincés. Et l'*annexion* représente pour eux un état d'infériorité. (Notes de cours personnelles.) » Ce questionnement est au fondement de la page 46 des *Normes*. Il serait important de comprendre aujourd'hui pourquoi Maurice Séguin n'a plus modifié ses *Normes* après 1966. À l'occasion du référendum de 1980, Maurice Séguin a cru un moment à la possible libération du peuple canadien-français.

consacrée au **Fédéralisme** (cf. section 8 : « Le fédéralisme » ; section 9 : « Le partage des compétences » et section 10 : « Fédéralisme et nationalités : l'optique impérialiste ; l'optique fédéraliste ; l'optique indépendantiste ». Ces trois « optiques » sont nettement dépeintes par Maurice Séguin. Par conséquent, la question théorique devient tout à fait historique lorsqu'il cherche à comprendre la société québécoise.

Vivre, mourir ou végéter ?

Pour leur part, les Canadiens-Français sont en présence de trois solutions possibles : **vivre, mourir** ou **végéter**. En d'autres termes : accéder à l'indépendance, subir l'assimilation totale ou vivre l'annexion ou la survivance. Le processus du développement du Canada Français a commencé par la naissance du Canada Anglais, puis après 1760, par l'annexion du Canada Français, ce qui a donné en 1867 un Canada Anglais « Nation » et un Canada Français « Province ». Deux siècles plus tard, le même contexte n'a pas changé :

- Toujours au lendemain de 1760.
- Une défaite organique qui n'a rien perdu de son intensité.
- Toujours deux Canadas qui ne peuvent se fusionner.
- Les mêmes relations commandent leur coexistence.
- Parmi les Canadiens français, les croulants (de 15 à 90 ans) acceptent... les jeunes (de 15 à 90 ans) se révoltent²¹.

Tel était le point de vue de Maurice Séguin en 1956. Dix ans plus tard, dans *Les Normes*, il traite « La survivance [des Canadiens-Français]... et ses problèmes ». Il fait quatre constats :

Le premier : « [U]ne survivance indestructible s'annonce pour les Canadiens français. »

Le deuxième : « Les Canadiens français sont quand même suffisamment enracinés [...] pour résister, pour tenter de s'affirmer comme collectivité et pour faire spontanément [...] du *nationalisme*... »

Le troisième : « [L]es deux Canadas devront, tant bien que mal, trouver le moyen de s'entendre, de "coexister" ... »

²¹ Voir la communication du professeur Maurice Séguin au *Symposium sur le canadianisme* organisé par la Société historique du Canada (cf. le *Rapport annuel, 1956*, p. 83-84 : « Canadianism — A Symposium ». Les exposés sur ce thème ont été présentés par l'historienne Miss Hilda Neatby et les historiens Michel Brunet et Maurice Séguin (voir les p. 74-85). Ces trois communications ont été présentées à l'occasion de la Réunion annuelle de la Société historique du Canada tenue à Montréal les 6-8 juin 1956. Le premier exposé a été celui de Maurice Séguin et, en l'absence de Michel Brunet, sa communication a été lue par Guy Frégault. À la suite des trois exposés, Frégault a été chargé de les commenter. Vous pouvez trouver le texte de Séguin et celui de Frégault sur LE ROND-POINT DES SCIENCES HUMAINES (<http://www.rond-point.qc.ca>).

Le quatrième : « [L]a vieille colonisation d'origine britannique, installée le long de la côte de l'Atlantique, [...] aura une influence *prépondérante* sur l'**histoire** du conflit des deux nationalismes en territoire canadien. (cf. *Les Normes*, II^e partie, 2,4) »

Sur l'avenir d'un possible Québec indépendant

Finalement, la conclusion qu'il a soutenue jusqu'à la fin de sa vie, en 1984, sur l'avenir d'un possible Québec indépendant se trouve dans *Histoire de deux nationalismes au Canada*²² qui est l'édition de son cours de synthèse de l'évolution politique (et économique) des deux Canadas²³. Ce cours vise à retracer les filiations historiques qui marquent la courbe de l'évolution des deux Canadas.

Analysant le mouvement séparatiste de 1960, Séguin ne peut s'empêcher de noter trois obstacles sur le parcours de la réalisation de l'idéologie indépendantiste que nous pourrions résumer ainsi :

- **Le premier** : L'idéologie fédéraliste est très fortement ancrée dans la mentalité du peuple canadien-français, à tel enseigne que la grand majorité des Québécoises et des Québécois acceptent comme normal l'annexion.
- **Le deuxième** : Le Canada-Français constitue une des nations annexées les mieux entretenues au monde.
- **Le troisième** : Le Canada-Anglais est aussi intéressé à maintenir, à défendre, à conserver « sa » province de Québec²⁴.

²² Édition par Bruno Deshaies chez Guérin, Éditeur, 1997, dans la Collection « Bibliothèque d'histoire » sous la direction d'André Lefebvre.

²³ Cette synthèse peut être considérée comme la II^e Partie des *Normes* qui se veut être « l'explication historique », le *Récit*, qui complète *Les Normes*. Pour marquer la différence entre son interprétation de l'histoire du Canada et celle des autres historiens, Maurice Séguin faisait remarquer qu'il était important de voir le *récit* en tant que tel des autres historiens ainsi que leurs *normes* et leurs façons de voir les choses. Dans la « nouvelle interprétation », l'essentiel des questions se ramènent à trois : *Qu'est-ce qui constitue la vie en société ? Qu'est-ce qui amène la disparition d'un groupe ? Qu'est-ce qui fait l'essentiel de la vie d'une société ?* Trois questions qui alimentent les *Normes* et qui sous-tendent le *Récit* de l'évolution historique des deux Canadas (d'après mes notes personnelles du cours de synthèse H-256-257 pour l'année universitaire 1959-1960.)

²⁴ *In Histoire de deux nationalismes au Canada*, p. 430-431. Nous croyons utile de citer intégralement le texte de Séguin, de manière à mieux faire saisir toutes les subtilités de sa pensée. « **Au début, ces indépendantistes** [c'est-à-dire, les séparatistes du tournant des années 1960] **ne parviennent pas toujours à se libérer de l'attitude de fédéralistes dépités** qui consiste à s'imaginer que la fédération de 1867 aurait pu bien fonctionner et qu'il faut la rejeter parce qu'elle a abouti à un échec accidentel mais irréparable et que l'autonomie du Québec est irrémédiablement et irrésistiblement grugée par la centralisation fédérale.

À mesure qu'ils clarifient leur doctrine, **les indépendantistes actuels font pénétrer dans la conscience canadienne-française le concept de la nécessité de l'indépendance sur le plan politique** d'abord. Par là, ils rendent au Canada-Français le plus grand des services, celui de démasquer l'imposture de la tradition LaFontaine-Parent, ce bon vieux mythe séculaire d'une égalité possible entre les deux nationalités ou, mieux encore, de la possibilité pour les Canadiens-Français d'être maîtres chez eux et de s'épanouir dans un Québec qui demeurerait à l'intérieur de la Confédération.

« Quelle réponse réserve le vingt et unième siècle ? »

En dépit de ces obstacles, un avenir indépendant pour le Québec, est-il toujours possible ? Séguin demeure prudent. Il reconnaît que les indépendantistes sont devenus « très habiles dans leur propagande », mais il nous met aussitôt en garde contre des lendemains qui déchantent. D'où la conclusion qu'il retient à la fin de l' *Histoire de deux nationalismes au Canada* :

Pourtant, jamais depuis 1834, au Québec, n'a été lancé un tel défi à l'histoire. Les indépendantistes, bien organisés, très habiles dans leur propagande, travaillent l'opinion publique comme jamais leurs devanciers n'ont su le faire auparavant. Leurs mouvements se concrétisent en partis politiques. **L'idée d'indépendance, naguère presque complètement ensevelie sous le revers de l'histoire, séduit** près du tiers des Québécois francophones [près de 50 p. cent maintenant].

Sera-t-il permis au Québec de transformer ses relations de dépendance en relations d'égalité dans l'indépendance ? En d'autres termes, sera-t-il possible au Québec de corriger deux siècles d'histoire ? L'Amérique anglaise lui a dit non en 1760 par la Conquête. Le Canada-Anglais lui a dit non en 1840 par l'union législative et en 1867 par l'union fédérale. Quelle réponse réserve le vingt et unième siècle ?

« Notre maître le passé²⁵ » est une expression très juste. Mais pour nous, depuis deux siècles, le passé a un nom propre. **Et nos maîtres les Anglais ne seraient pas dignes d'avoir été nos maîtres pendant deux siècles s'ils se laissaient démolir facilement²⁶.**

Il y a des obstacles à surmonter pour s'affranchir de l'idéologie fédéraliste opposée. Le plus grand devoir, dans l'ordre des idées, est de dénoncer l'aliénation fondamentale, essentielle, dont souffre le Canada-Français. Mais, c'est là un travail de sape et de longue haleine. Car **l'idéologie fédéraliste est très fortement ancrée dans la mentalité du peuple canadien-français.** On ne secoue pas du jour au lendemain une très vieille tradition qui, depuis plus de cent trente ans, habitue l'immense majorité à accepter comme normale l'annexion. **C'est le premier obstacle.**

Un **deuxième obstacle** à la propagation de l'idée indépendantiste réside dans le fait que **le Canada-Français constitue une des nations annexées les mieux entretenues au monde.** L'indépendance exigerait de durs sacrifices. Nationalité à demi encadrée par un demi-État et parasite économique greffé à un empire étranger relativement prospère, le Québec francophone hésite à risquer son niveau de vie. Et les forces favorables au statu quo exploitent à fond cette crainte par un véritable matraquage psychologique.

Enfin, **troisième obstacle, le Canada-Anglais est aussi intéressé à maintenir, à défendre, à conserver « sa » province de Québec,** la deuxième province du *British North America* où vivent 30 p. cent [environ 25 p. cent aujourd'hui] des contribuables et 30 p. cent [25 p. cent aujourd'hui] des consommateurs, que le Canada-Français est intéressé à réaliser son émancipation nationaliste. » (Les phrases en gras sont de nous.)

²⁵ NDLE. Expression empruntée au chanoine Lionel Groulx qui avait intitulé trois recueils de conférences et d'articles sous le titre générique de *Notre maître le passé* (3 vol., Montréal, Granger, 1924, 1936 et 1944). À l'époque, il en a été tiré plusieurs éditions.

²⁶ In *Histoire de deux nationalismes au Canada*, « Préface » de Bruno Deshaies, Montréal, Guérin, 1997, p. 430-431. Les parties de phrases en gras sont de nous.

Un peuple coincé entre deux impossibilités

Nous avons tenu à citer textuellement cette conclusion de Maurice Séguin sur « la maîtrise de la vie politique et économique du Canada-Français » après 1867 parce qu'elle montre à quel point l'avenir du Québec n'est pas de nature conjoncturelle mais structurelle. Le résultat de l'évolution historique du Canada Français, maintenant limité au Québec, n'est pas le fruit d'un accident historique dont le Québec Français pourrait se libérer sans faire un effort collectif lucide, organisé, dynamique et déterminé. Le *Récit* que l'on peut faire des événements de l'histoire du Québec à partir de la « Révolution tranquille » ne diffère pas fondamentalement de la situation *ante*.

Ayant un jour demandé à monsieur Séguin de m'expliquer pourquoi il considérait le peuple québécois comme un peuple coincé entre deux impossibilités : l'impossible libération et l'impossible assimilation, il me répondit simplement que si les forces profondes actuelles et passées demeuraient essentiellement les mêmes, l'avenir serait ce que nous constatons dans la situation actuelle. Avec cette explication, nous pouvons comprendre pourquoi on a pu qualifier l'interprétation de l'histoire du Canada selon *Les Normes* de Séguin d'« histoire noire ». En terminant, laissons la parole à Maurice Séguin.

« Histoire noire » (1946)

L'« Histoire pessimiste » ou l'« Histoire noire » qui s'enseigne en quelques endroits depuis 1946 n'est peut-être pas étrangère aux idées séparatistes de 1936. Cette Histoire prétend que, de la Conquête de 1760, indépendamment de ses modalités, découlent pour le peuple vaincu non assimilé une inévitable infériorité politique et une inévitable infériorité économique qu'on ne peut attribuer ni à la méchanceté des vainqueurs ni à l'imbécillité du vaincu. Et que **TOUT EFFORT, MÊME SÉRIEUX À L'INTÉRIEUR DE L'UNION FÉDÉRALE, NE PEUT RENDRE LE PEUPLE MINORITAIRE QUE « UN PEU MOINS PAS MAÎTRE » DU QUÉBEC BISETHNIQUE, BILINGUE ET BICULTUREL**²⁷.

Bruno Deshaies
Le Rond-Point des sciences humaines
<http://www.rond-point.qc.ca>

Vous pouvez rejoindre l'auteur de ce texte à l'adresse Internet suivante :
Mél. : bd@rond-point.qc.ca

²⁷ *Ibid.*, 429-430. Les parties de phrases en gras et en majuscules sont de nous.

Québec, 8 octobre 1998

Note. Nous tenons à remercier monsieur André Lefebvre, un ex-étudiant au doctorat de Maurice Séguin et aujourd'hui directeur de la Collection « Bibliothèque d'histoire » chez Guérin, pour ses précieuses corrections et ses conseils judicieux. Toutefois, nous assumons personnellement l'entière responsabilité de la publication de ce texte. B.D.